

COLLÈGE REP+ : Madame de Sévigné Perpignan

**ACADÉMIE DE MONTPELLIER
RECRUTEMENT EN ÉTABLISSEMENT RELEVANT D'UN RÉSEAU
DE L'ÉDUCATION PRIORITAIRE**

Localisation géographique : 21 Avenue Fernand de Chefdebien, 66000 Perpignan

Présentation de l'établissement :

Le collège Mme de Sévigné accueille 560 élèves répartis sur 23 divisions. Une classe ULIS prend en charge les élèves à profil particulier. Une UPEA s'occupe des élèves "primo-arrivants". Le projet d'établissement vise la réussite de tous les élèves.

<https://madame-de-sevigne.mon-ent-occitanie.fr/>

Projet de réseau et/ou d'établissement :

Le projet d'établissement vise la réussite de tous les élèves.

6èmes : Bilangue : Anglais-Italien ; Bilangue : Anglais-Catalan ; LV1: Anglais ; Option : Judo ; CHAD: Classe à Horaires Aménagés Danse (danse avec le conservatoire de Perpignan) ; Classe coloration «Jardin».

5èmes : LV1: Anglais ; LV2: Espagnol ou Allemand ; Classe coloration «Jardin» ; DNL (1h/semaine pour les élèves de 5ème volontaires en mathématiques et histoire-géographie) ; Poursuite du Bilangue.

3èmes : Classe Défense.

Ateliers sur la Pause méridienne : BIA (Brevet Initiation Aéronautique à partir de la 5ème) ; «Silence, on lit» ; Lecture de contes ; Atelier jardin ; Ingénieurs en herbe ; Parcours excellence (3èmes) ; Projet Voltaire ; Atelier de communication en langues étrangères ; Théâtre ; Atelier jeux de mathématiques ; UNSS: Futsal, handball, badminton, escalade.

Compétences attendues liées au contexte local de travail en réseau d'éducation prioritaire :

- Coopérer et travailler en équipe disciplinaire et interdisciplinaire ;
- Savoir mettre en œuvre dans ses pratiques le référentiel pour l'éducation prioritaire (cliquer [ICI](#) pour télécharger le référentiel pour l'éducation prioritaire) ;
- S'investir dans le cadre de la liaison école-collège ;
- S'engager dans une démarche de formation et de développement professionnel.

Fonctions pouvant être confiées :

- Professeur principal ;
- Responsable de projets favorisant la mise en œuvre de la politique de l'établissement ;
- Missions particulières de référents (référents parcours, Devoirs faits, décrochage...).

Mesures Education prioritaire REP+ :

Indemnitaire

L'affectation en établissement REP+ donne droit à une indemnité annuelle de 4646 euros, ainsi que la prise en compte de ce type d'affectation dans l'avancement de carrière.

Pondération

Chaque heure d'enseignement pour le décompte des maxima de service est affectée d'un coefficient de pondération de 1.1 afin de tenir compte du temps consacré au travail en équipe, aux actions correspondantes, et aux relations avec les parents d'élèves.

Ressources :

Parcours académique m@gistère : [« Enseigner en éducation prioritaire »](#)

Page académique éducation prioritaire : cliquer [ICI](#)